

PROSPECTIVE ENTREPRISE RECHERCHE POLITIQUE INSTITUTION CREATION ANNONCES

## FINANCEMENT DES PME : OSEO RASSURE LES BANQUES



*C'est à l'occasion de la 100e rencontre entre PME innovantes et grands comptes organisée hier par le « Pacte PME », qu'Oseo a annoncé le lancement de la « garantie de caution de projets innovants ». © Tanguy Cadieu / Naja*

**Pour inciter les banques à accompagner davantage les projets des PME innovantes, Oseo lance la « garantie de caution de projets innovants ». Un dispositif qui doit permettre à une banque qui s'est portée caution d'une PME auprès d'un grand compte, d'être indemnisée par Oseo Garantie en cas d'échec du projet confié à la PME par le grand compte.**

À l'occasion de la 100e rencontre entre PME innovantes et grands comptes organisée hier par le « **Pacte PME** », **Oseo** a annoncé le lancement d'un nouveau produit destiné à favoriser le financement des projets innovants : la « garantie de caution de projets innovants ».

Ce dispositif vise à garantir aux banques, lorsqu'elles se portent caution d'une PME innovante auprès d'un grand compte, qu'elles recevront des indemnités d'Oseo en cas d'échec du projet confié à cette PME par le grand compte. « *En contrepartie du paiement d'une commission, Oseo garantit la banque qui se porte caution de la PME. Ainsi, en cas d'échec du projet confié à la PME par le grand compte, ce dernier se retourne vers la banque, qui verse la caution. La banque se retourne alors vers Oseo Garantie qui l'indemnise. Comme Oseo Garantie prend à sa charge 80 % du montant de la caution, la banque ne prend que 20 % du risque, et l'accompagnement du projet de la PME innovante est donc moins risqué pour la banque* », explique Quentin Cornu-Thenard, gérant de fonds de garantie Oseo.

### Toutes les PME innovantes peuvent en bénéficier

Destiné à sécuriser les premiers contrats passés avec de jeunes entreprises innovantes, cet outil complète les dispositifs du « Pacte PME », lancé par le **Comité Richelieu** et Oseo pour faciliter l'accès des PME aux grands comptes. Cependant, comme le souligne Quentin Cornu-Thenard, « *il s'agit avant tout d'un produit bancaire, et il s'adresse à toutes les banques, pas seulement aux signataires du Pacte PME. Par ailleurs, la garantie de caution peut également être sollicitée par les PME avant la signature d'un contrat. Et, là encore, toutes les PME innovantes peuvent être garanties.* »

23 avril 2008, William Bolle

- **Pacte PME : Un tremplin pour les Google de demain**

**UNE ANNÉE MANIFESTE**  
E-quotidiens gratuits et multimédias, développement durable et innovation le journal fêtent leur anniversaire. Un an (...)



Mettez-vous  
à l'anglais  
d'aujourd'hui...

